

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Juillet, le Conseil Municipal de la commune de **L'ILE D'OLONNE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 Juillet 2023

Nombre des conseillers en exercice : 23 Présents : 16 Votants : 19

Etaient présents : Fabrice CHABOT, Maryse SOUDAIN, Thierry MONNEREAU, Christophe PEIGNEY, Véronique MAFFREY, Annemieke SCHEENAERTS, , Jean-Luc PINGUET, Yohan EVENO Ludmila HEURION, Laëtitia GOARDET, Jocelyne BRETHOMÉ, Mickaël MICHON, Didier FERRE, , Marie-Laure BOSSARD, , , Jocelyne GROLLIER, Jean-Luc HOTTOT, , Thibaut ODON

Etaient absents excusés : Nicole MARANDEL (Pouvoir donné à Fabrice CHABOT), Michel MANDRET (Pouvoir donné à Annemieke SCHEENAERTS), Sonia TEILLET (Pouvoir donné à Jocelyne GROLLIER), Aurélie RUNIGO (Pouvoir donné à Jean-Luc HOTTOT)

Etaient absents : Alexandre MANDRET, Jérôme DA SILVA

Secrétaire de séance : Annemieke SCHEENAERTS

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 Juin 2023

1 – Déclassement de terrains en vue de leur cession : Présentation du projet et enquête publique *Délibération*

2 – Budget général : Proposition de décision modificative n°1 *Délibération*

3 – Services Enfance/Jeunesse : Proposition de nouvelles modalités de tarifications pour la rentrée 2023 ... *Délibération*

5 – Déclarations d'Intention d'Aliéner

6 - Questions diverses

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 Mai 2023,

1 – Enquête publique pour déclassement de terrains

M. le Maire expose qu'il s'agit de combiner la nécessité de financer des investissements et l'opportunité de proposer des terrains (potentiellement cinq parcelles) qui n'ont pas de réelle occupation. Il s'agira dans un second temps de les vendre sous conditions à certaines catégories de populations jeunes ou âgées selon les propositions que la commission travaillera et proposera au conseil municipal.

Le conseil municipal s'engagera à proposer des découpages parcellaires qui maintiennent la présence d'espaces verts qui seront valorisés.

L'enquête publique se déroulera du 08 au 22 septembre inclus et M. le Commissaire enquêteur recevra en Mairie au cours de deux permanences en Mairie le 08 septembre de 9h à 12h30 et le 22 septembre de 14h à 17h. Ses conclusions seront dans un second temps présentées au conseil municipal.

Le conseil municipal à l'UNANIMITE confirme l'ouverture de l'enquête publique telle que présentée

2 – Budget Général : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire rappelle que le budget voté en début d'année connaît des évolutions qu'il faut transcrire comptablement. Il est ainsi proposé au conseil municipal la décision modificative comme suit :

DM INVESTISSEMENT									
Compte	Objet	Chapitre	Services	Montant	Compte	Objet	Chapitre	Services	Montant
2138	Autres Constructions	041 - Ordre Budgétaire	Moulin	9 800,00 €	238	Avances et acomptes versées sur commande d'immo corporelle	041 - Ordre Budgétaire	Mairie	14 400,00 €
		041 - Ordre Budgétaire	Moulin	9 800,00 €			041 - Ordre Budgétaire	Mairie	14 400,00 €
212	Agencements et aménagements	041 - Ordre Budgétaire	Voirie	4 600,00 €	1641	Emprunt			-31 600,00 €
		041 - Ordre Budgétaire	Voirie	4 600,00 €					-31 600,00 €
2138	Autres Constructions	Opération 18	Moulin	2 800,00 €					
		Opération 18	Moulin	2 800,00 €					
TOTAL DEPENSES A AUGMENTER				17 200,00 €	TOTAL RECETTES A AUGMENTER ET DIMINUER				-17 200,00 €
				0,00 €					

Le conseil municipal à l'UNANIMITE valide la décision modificative n°1 telle que présentée

3 – Service Enfance/Jeunesse : Portail famille et nouvelles modalités administratives

Monsieur le Maire rappelle et Mme Véronique Maffre, Adjointe en charge du service Enfance/Jeunesse rappellent que le conseil municipal a validé dans le budget 2023 la mise en place d'un nouveau logiciel permettant entre autres la création d'un « portail famille ». Cette nouvelle étape a amené la commission à revoir le règlement intérieur et travailler le mode de tarification et le règlement intérieur afin d'harmoniser les fonctionnements selon les services. Ce nouveau logiciel permettra en particulier :

- l'inscription en ligne des enfants pour les différents services,
- La création d'un « portail famille » visant à faciliter les échanges dématérialisés avec les familles,
- La simplification de transmission des factures aux familles
- La mise en place du prélèvement automatique

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le nouveau règlement intérieur comme suit :

Activités	Horaires	Inscriptions Portail Famille	Délai d'annulation	Pénalité de retard	Facturation
Centre de Loisirs - Mercredis (repas + goûter inclus)	<ul style="list-style-type: none"> • Horaires d'arrivée : 07h30/9h00 tarification au ¼ d'heure • Matinée sans repas : reprise des enfants à 12h00 directement au Centre • Matinée avec repas : reprise des enfants à 13h00 directement au Centre • Après-midi sans repas : arrivée des enfants à 13h00 directement au Centre • 17h00/18h45 : tarification au ¼ d'heure 	<ul style="list-style-type: none"> - Dernier délai 1 semaine avant le Jour J - Période d'inscription entre chaque vacance 	7 jours avant	Pénalité forfaitaire de 5€ par retard	Facturation mensuelle
Centre de Loisirs - Petites Vacances (repas + goûter inclus)	<ul style="list-style-type: none"> • Horaires d'arrivée : 07h30/9h00 tarification au ¼ d'heure • Matinée sans repas : reprise des enfants à 12h00 directement au Centre • Matinée avec repas : reprise des enfants à 13h00 directement au Centre • Après-midi sans repas : arrivée des enfants à 13h00 directement au Centre • 17h00/18h45 : tarification au ¼ d'heure 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des inscriptions 4 semaines avant le début des vacances - Clôture des inscriptions 2 semaines avant le début des vacances 	2 semaines avant	Pénalité forfaitaire de 5€ par retard	Facturation mensuelle

Activités	Horaires	Inscriptions Portail Famille	Délai d'annulation	Pénalité de retard	Facturation
Ados	•Horaire journée : 13h30/18h30	Inscriptions par activités -Ouverture des inscriptions 4 semaines avant le début des vacances -Clôture des inscriptions 2 semaines avant le début des vacances	48 heures avant l'activité		Facturation mensuelle
Périscolaire	•Horaire matin : 7h30/8h45 •Horaire soir : 16h30/18h45	Inscription à l'année	24 heures avant	Pénalité forfaitaire de 5€ par retard	Facturation mensuelle
Restaurant Scolaire	•Horaire : 12h00/13h20	Inscription à l'année	24 heures avant		Facturation mensuelle

Le conseil municipal valide ce nouveau règlement intérieur à l'UNANIMITE

4 - DIA

Monsieur le Maire présente les D.I.A. auxquelles il n'a pas donné suite en vertu des délégations accordées par le conseil municipal

- AC 392: Terrain - 10 Rue des Acorus
- AE 88 : Habitation + Terrain - 1 la Brochetière
- AL 117p : Terrain - 10 Impasse des Salicornes
- AE 18 : Habitation + Terrain - 5 Impasse Bel Air
- AO 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206 : Habitation + Terrain – 12 Rue de la Brardière
- AN 338 : Terrain - 15 Rue des Hirondelles
- AE 46 : Habitation + Terrain - 10 Rue du Paradis
- AH 357, 360 : Terrain – 4 Rue du Puits Jouet
- AE 20 : Habitation + Terrain – 3 Impasse Bel Air

6 - Questions diverses

- M. Fabrice CHABOT : Remercie associations et bénévoles qui œuvrent pour les manifestations estivales et qui sont en ce début de saison une pleine réussite. La Fête des Vieux métiers a rencontré un grand succès tout comme la soirée Ginguette organisée par l'ACAIO. M. le Maire rappelle également que l'expo photo attire toujours autant de visiteurs
- M. le Maire évoque la présence d'un groupe de gens du voyage derrière le karting. Déjà venus, il s'agit d'un groupe plutôt calme et leur présence devrait être de courte durée.
- M. Christophe PEIGNEY indique qu'une réunion s'est tenue avec les professionnels de l'espace santé pour des ajustements sur différents aspects financiers et techniques. Aujourd'hui c'est une centaine de personnes qui passent par l'espace santé ce qui est considérable. C'est un vrai moteur pour le village
- M. Jean-Luc PINGUET informe avoir été interpellé à propos d'un chien en divagation régulière route de la Salaire et va prendre contact avec les propriétaires. Il indique également que la gendarmerie va se rapprocher du propriétaire du camion stationné au

cimetière afin qu'il quitte ce parking et qu'une opération est à venir Rue des Parnassies puisque le sens interdit est presque systématiquement pris par les riverains

- Mme Véronique MAFFREY indique avoir vu des adolescents se suspendre à la charpente du Moulin. Une attention particulière est certainement à porter sur cette structure très facilement accessible
- Mme Véronique MAFFREY informe le conseil municipal que le conseil d'école a confirmé la demande de renouvellement de convention pour l'accueil de la classe Arc en Ciel. D'autre part les effectifs scolaires seront stables à la rentrée. Du côté de travaux la création d'une mezzanine de rangement dans la petite salle d'activité est validée et des essais de panneaux acoustiques en cours dans la salle de restauration scolaire ne sont pas concluants. Ils seront retirés
- M. le Maire évoque le projet de créer un espace vélo sous le préau pour lequel enseignants et représentants des parents se sont prononcés contre. Le projet reste en réflexion.
- M. Didier FERRE : fait part de la présence récurrente d'un camping-car au Lois des Marais qui va poser des difficultés pour la suite des travaux.
- M. Thibaut ODON interroge sur le sens de circulation au Logis des Marais que les gens ont encore un peu de mal à identifier. Un marquage au sol sera fait. Il évoque également le feu d'artifice et les retombées dans les marais de poudre, d'argile et de carton. M. le Maire indique que tout est nettoyé dans les marais très rapidement après le feu et que les retombées sont sans danger. Il précise avoir été sollicité par les sauniers sur la question environnementale. Une étude d'incidence est d'ores-et-déjà missionnée. Les différents marchés et autres moments de grande affluence dans les marais devront également être interrogés quant à leur nocivité pour cet écosystème particulier
- M. le Maire remercie également les différentes interventions de Mickael MCHON pour la fauche ou les actions anti-intrusions réalisées durant l'été
- Mme Marie-Laure BOSSARD souligne que des riverains empruntent la rue des Merles en sens interdit tous les matins et tous les soirs
- Mme Annemieke SCHEENAERTS fait part du succès grandissant des festivités des Mercredis de l'Eté avec un engouement certain parmi les bénévoles.
- M. Thierry MONNEREAU indique que les travaux de l'église sont actuellement suspendus dans l'attente de la pose du dernier vitrail qui interviendra avant la fin de l'été.